

Contrat d'adhésion au dispositif d'alerte par SMS pour la sécurisation des commerces

Nom : Prénom :

Enseigne : Code APE :

Activité : Bijouterie Banque Pharmacie Tabac-presse Station-service
Boulangerie Fleuriste Grande-surface
Commerce Prestataire de service Autre :

Adresse :

CP :

Téléphone fixe : Mail : @

Cases à cocher :

J'accepte de recevoir des SMS la nuit (22h30/6h30)Je suis en zone non couverte je veux recevoir mes alertes sur mon fixe (avec répondeur)Je note que si j'avais à modifier mon numéro de téléphone, je peux faire le nécessaire en ligne en me rendant sur le site <http://securite-commerces.indre.cci.fr/> et en adressant un mail contact.

Ci-après dénommé "l'adhérent"

L'adhérent fournit par le présent contrat son N° de portable : 0.... / / / /
sur lequel seront envoyés les messages liés à ce dispositif d'alerte par SMS.

Il autorise la CCI Indre à communiquer ce numéro, son activité et sa localité aux personnes habilitées de la Gendarmerie Nationale ou de la Police Nationale (et aucun autre organisme).

Le présent contrat est régi par les conditions générales suivantes :

CONDITIONS GENERALES :

Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales d'utilisation s'appliquent aux produits et prestations de services commercialisés par la CCI Indre dans le cadre du dispositif d'alertes par SMS

Ce dispositif fait l'objet d'un protocole spécifique établi entre la CCI Indre d'une part et la Préfecture de l'Indre d'autre part.

Article 2 : Le principe du dispositif :

Ce dispositif est fondé sur le principe de solidarité.

Tout professionnel victime de vol à main armée ou avec violence, d'escroqueries, ou de vol à l'étalage commis en bande peut alerter les services de Gendarmerie ou de Police (en composant le 17) ;

le centre opérationnel et de renseignement de la Gendarmerie, peut alors, après analyse, diffuser ensuite l'alerte par un SMS à plusieurs autres professionnels pour prévenir d'une éventuelle récidive ; ce SMS collectif, décrit succinctement les faits **signalés**, et quelques **informations préventives** sur le ou les auteurs.

Pour faire l'objet d'une diffusion, l'information initiale du délit doit parvenir aux forces de gendarmerie ou de police, **dans les plus brefs délais** et en tout état de cause, sans dépasser l'heure, suivant le premier délit constaté.

Basé sur la diffusion rapide de certains faits de délinquance, il contribue à la sécurité des commerces de proximité en permettant à leurs responsables de prendre des mesures de prévention utiles et adaptées à une situation particulière.

Article 3 : Modalités financières

L'adhésion au dispositif est gratuite pour une inscription durant la première année (toutes les entreprises inscrites au fichier consulaire de la CCI Indre peuvent adhérer)

Article 4 : Obligation de l'adhérent

L'adhérent s'engage :

- à respecter les présentes conditions générales
- à fournir un numéro de portable valide et correspondant au responsable de l'entreprise ou une personne dûment désignée à cet effet, et informer la CCI Indre des modifications éventuelles de numéro de téléphone.
- à informer la CCI Indre de la résiliation de son abonnement relatif au numéro de téléphone mobile communiqué, de façon à éviter tout risque lié à une éventuelle réattribution du numéro de téléphone par l'opérateur à un tiers.
- à ne céder les données et informations recueillies dans les SMS, tant à titre gratuit qu'à titre onéreux.

L'adhérent reste en tout état de cause seul responsable de l'utilisation du téléphone mobile lié au numéro de portable communiqué, la responsabilité de la CCI Indre ne pouvant être engagée en cas de lecture des informations par un tiers non habilité.

Article 5 : Obligation de la CCI Indre

La CCI Indre s'engage à développer le dispositif sur tout le territoire de l'Indre, de façon pérenne ; un nombre important d'adhérents répartis sur l'ensemble du département garantissant une plus grande efficacité.

La CCI Indre ne pourra divulguer aucunes des informations recueillies sur ce dispositif, de quelque manière que ce soit.

Article 6 : Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée égale à celle figurant dans le protocole établi entre la CCI Indre et la Préfecture de l'Indre. L'adhérent est toutefois informé que, compte tenu des délais de transmission de ses données aux services de la Gendarmerie Nationale ou de la Police Nationale, le dispositif ne deviendra effectivement opérationnel que sous quinzaine.

Il cessera sur simple demande écrite de l'adhérent moyennant un préavis de 15 jours.

Il cessera également en cas de rupture de la convention passée entre la CCI Indre et la Préfecture de l'Indre, dont l'adhérent sera personnellement averti.

Article 7 : Résiliation anticipée

La CCI Indre pourra mettre fin de manière anticipée au contrat si l'adhérent ne respecte pas les obligations découlant des présentes conditions générales après mise en demeure restée vaine de les respecter, ou en cas de radiation de son entreprise du RCS de l'Indre.

Article 8 : Incessibilité du contrat d'adhésion

L'adhérent ne peut céder son contrat à un tiers sauf accord préalable et exprès de la CCI Indre.

Article 9 : Droit applicable

De convention expresse entre les parties, le présent contrat est soumis au droit français. En cas de traduction du contrat, seule sa version française sera prise en compte.

Article 10 : Litiges

Tous les litiges auxquels le contrat d'adhésion pourrait donner lieu feront l'objet d'une recherche de solution amiable avant tout engagement d'une procédure. A défaut de solution amiable, la compétence exclusive expresse est attribuée au Tribunal administratif de Limoges.

Article 11 : Modification des présentes

Les présentes conditions générales pourront être modifiées afin de tenir compte de l'évolution du dispositif et éventuellement de la réglementation s'appliquant. L'adhérent en sera personnellement informé.

Article 12 : Informatique et Libertés

L'adhérent est informé que les données fournies sont intégrées à un fichier informatisé dûment déclaré à la CNIL par la CCI Indre. Elles ne seront utilisées qu'aux seules fins de ce dispositif d'alerte mis en place par la CCI Indre.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données le concernant, en écrivant par lettre simple au siège de la CCI Indre: 24 place Gambetta 36028 CHATEAUROUX.

Signature et cachet précédés de la mention " Lu et approuvé" :

Fait à :

le :

La présidente de la CCI Indre
Paulette PICARD

Signature et cachet de l'entreprise
L'adhérent.